



**CONSEIL MUNICIPAL DE FRETHUN**  
**SEANCE DU LUNDI 13 SEPTEMBRE 2021**  
**COMPTE RENDU SOMMAIRE**

Le Maire,  
Guy HEDDEBAUX



Convocation envoyée et affichée le 7/09/2021

Quorum : 13/15

Procurations : 2

Nombre de votants : 15/15

**La séance est ouverte à 18h00.**

**Le Conseil Municipal :**

**49) PREND ACTE à l'unanimité des membres présents ou représentés** des décisions prises par le Maire en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués par le Conseil Municipal en application de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales depuis le dernier Conseil Municipal à savoir :

Arrêté Municipal de mise à disposition d'équipements municipaux et d'autorisation de signature de la convention - Fédération du Mémorial de l'Otan – Commémoration 11 Septembre 2021

**50) DECIDE à l'unanimité des membres présents ou représentés DE CREER** à compter du 1er Décembre 2021 deux emplois permanents à temps complet d'Adjoint Technique Principal de 2ème classe (grade d'avancement) et **DE PROMOUVOIR ET DE NOMMER** les deux agents concernés à compter du 1er Décembre 2021.

**51) DECIDE à l'unanimité des membres présents ou représentés D'ADOPTER** les modifications du tableau des emplois/effectifs à savoir : création de deux emplois permanent à temps complet au grade d'Adjoint Technique Principal de 2ème classe relevant de la catégorie hiérarchique C du cadre d'emplois des Adjoints Techniques Territoriaux suite à avancement de grade à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2021

**52) DECIDE à l'unanimité des membres présents ou représentés DE VOTER** la décision modificative n°1 du budget communal 2021 selon le tableau présenté ci-dessous.

Dépenses Fonctionnement			Recettes Fonctionnement		
Chapitre	Compte	Montant	Chapitre	Compte	Montant
014	739118	2 193 122 €	73	73111	662 455 €
			74	74834	1 530 667 €
<b>TOTAL</b>		<b>2 193 122 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>2 193 122 €</b>

**53) DECIDE à l'unanimité des membres présents ou représentés D'ENTERINER** ces montants plafonds de subventions en complément des subventions octroyées lors des derniers conseils municipaux de l'exercice budgétaire, et **D'AUTORISER** monsieur le Maire à signer les documents (conventions, avenants) liés à l'allocation desdites subventions.

Nature	Bénéficiaires	Type de Subvention	Montant Voté
6745	CLUB PLUS	Exceptionnelle	500.00 €
6574	FOOTBALL CLUB FRETHUN	Fonctionnement	2 000.00 €
6574	OLYMPIQUE BASKET CLUB FRETHUN	Fonctionnement	2 000.00 €
Total			4 500.00 €

**54) DECIDE à l'unanimité des membres présents ou représentés D'ACCEPTER** la conclusion d'un bail rural entre Mr JOLY et la commune de Fréthun pour l'exploitation de la parcelle AN93 d'une contenance de 96a56ca à compter du 1er Octobre 2021 pour une durée de 9 ans renouvelable selon les conditions du bail, **DE FIXER** le loyer à 96 € l'hectare et de l'actualiser chaque année selon la variation de l'indice départemental des fermages et **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer au nom et pour le compte de la commune ledit bail

**55) DECIDE à l'unanimité des membres présents ou représentés D'OFFRIR** dans le cadre de la sortie annuelle des aînés prévue le mardi 5 Octobre 2021 aux personnes habitant Fréthun ayant 65 ans et plus, inscrits sur la liste et détenant un Pass sanitaire valide au jour de la sortie, un repas spectacle à *LE CHAPITO, Cirque, Music-Hall, Cabaret* situé à Hellemmes, avec le trajet aller-retour en bus.

**56) DECIDE à l'unanimité des membres présents ou représentés D'APPROUVER** l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et la fourniture de services associés, coordonné par la FDE 62 en application de sa délibération du 27 Mars 2021, **D'ADHERER** au groupement, **DE FIXER ET DE REVISER** la participation financière de la commune de Fréthun conformément à l'article 7 de l'acte constitutif et **D'AUTORISER** Monsieur le Maire de Fréthun à prendre toutes les mesures d'exécution de la présente

délibération, notamment à signer le formulaire de renouvellement d'adhésion au groupement de commandes.

**57) DECIDE à l'unanimité des membres présents ou représentés DE CLASSER** sans enquête publique dans le domaine public routier communal la RD 215 E7 – Rue de la Gare et **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce classement et à cette intégration.

La séance est levée à 19h30

Le Maire,  
Guy HEDDEBAUX

